

Séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick FOURREAU, Maire.

Présent : Messieurs COURTY, DURAND, FOURREAU, CHAMPSEIX, PITON Mmes BORDES, PETIT, LHERMIE, CHTIBI, DEVAL,

Absent : M.NGOMA.

I) Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2023

Le compte -rendu du conseil municipal 10 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

II) ADMINISTRATIF :

✓ Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le maire sort de la séance.

Monsieur Durand (doyen) a été désigné pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif comme suit :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote).

ADOPTE le Compte administratif pour l'exercice 2022.

✓ Objet : Approbation du Compte De gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance des écritures entre les deux comptes

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Et CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à l'approbation du Compte de Gestion.

✓ **Objet : Affectation du Résultat Exercice 2022**

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022
Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick FOURREAU, après avoir
entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'affectation
du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

<u>Résultat de l'exercice :</u>	Excédent	:	56 322.65
	Déficit	:	0.00

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :

	Excédent	:	294 930.15
	Déficit	:	0,00

Résultat de clôture à affecter :

	(A1) Excédent	:	351 252.80
	(A2) Déficit	:	0,00

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement:

	Excédent :	0.00
	Déficit	31 875.62

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :

	Excédent :	0.00
	Déficit :	7 568.32

Résultat comptable cumulé :

	(R001) Excédent :	0.00
	(D001) Déficit	39 443.94

Dépenses d'investissement restant à réaliser : 0.00

Recettes d'Investissement restant à réaliser : 0.00

Solde des restes à réaliser 0.00

Besoin (-) réel de financement 0.00

Excédent (+) réel de financement 0.00

Affectation du Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section

d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068) : 39 443.94€

En excédent reporté à la section d'investissement : **0.00€**
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 001 du budget N+1)

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **311 808.86€**
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur : 0,00 €

(Recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté 0.00	R002 : Excédent Reporté 311 808.86	D001 : solde d'exécution N-1 39 443.94	R001 : solde d'exécution N-1 0.00 R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 39 443.94

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE l'affectation de résultats ci-dessus.

✓ **Objet : Vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2023 :

Dépenses et recettes Section FONCTIONNEMENT : 603 041.00 €

Dépenses et recettes Section INVESTISSEMENT : 131 443.94 €

Les provisions sont semi budgétaires.

Et **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à l'exécution du Budget 2023.

✓ **Objet : Vote des Taux d'imposition 2023**

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition de 2022 et propose au Conseil Municipal les Taux d'imposition 2023 suivants :

Taux d'imposition	2023
Taxe Foncière (Bâti) :	40.74 %

<i>Taxe Foncière (non Bâti) :</i>	49.79 %
<i>Taxe Habitation</i>	10.44 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide les Taux d'imposition 2023 ci-dessus.

Et CHARGE Monsieur le maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à l'application des Taux d'imposition 2023.

✓ **Objet : Vote de subventions aux associations et aides**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues et propose de voter les montants des subventions pour l'année 2023.

Monsieur le Maire entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, pour l'année 2023, les montants suivants :

<i>ACCA de Néac :</i>	<i>600€</i>
<i>Gym Néacaise :</i>	<i>500€</i>
<i>SOS Terre Vivante :</i>	<i>500€</i>
<i>Sapeurs Pompiers :</i>	<i>300€</i>
<i>Collège de Lussac</i>	<i>54.72€</i>

Et CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires au versement des subventions 2023.

III) Questions et informations diverses :

- Doléances des administrés notamment du Bourg car il y a des rats : des devis vont être effectués pour un contrat annuel par une société de dératisation, Investissements 2023 : les menuiseries restantes de la maison des locataires vont être changées, limiteur de bruit à l'espace du vieux presbytère (Mme Deval vote contre car elle a proposé et travaillé avec Mme Bordes sur une modification du règlement intérieur des locations de salle afin de responsabiliser les locataires ; et Mme Chtibi s'abstient), travaux d'accessibilité au cimetière et à la cantine.

Travaux d'acoustique à la salle du conseil municipal : refus après le vote du conseil.

Concernant la salle polyvalente : pas d'investissement à ce jour car il y a plus de dépenses que de recettes. Monsieur le Maire explique qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Mme Chtibi trouve regrettable que pour un petit comité de personnes, on remet en cause la location de la salle le week end et le soir.

Un vote a lieu : la mairie arrête de louer la salle polyvalente le week end et le soir (vote à la majorité : 2 personnes Mmes Chtibi et Lhermie contre)

On ne prend plus de nouvelles réservations pour le week end et le soir, possibilité à la journée en semaine.

- Voirie : bicouche à Chagneau par l'entreprise qui est intervenue pour le changement de canalisation.

Fossé aux antennes : l'entreprise attend les autorisations et plans des réseaux.

- Fibre : une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes, la commune sera dotée de la fibre fin 2024. Une partie où il n'y a pas de raccordement à la fibre : du milieu de la rue des Mothes aux Antennes : proposition de raccordement par poteaux aériens, soit enterré avec un coût estimé 38 000€ à la charge de la commune pour 2024. Des réunions vont avoir lieu pour suivre l'évolution des travaux.

- Formation manipulation défibrillateurs : 19/06/2023 à 15h30. Aujourd'hui les 2 défibrillateurs sont à l'intérieur des salles communales, voir pour en mettre un à l'extérieur à Bertineau.

- Travaux de peinture à la mairie : presque terminés.

- Mme Bordes : le Chenil propose un service de ramassage d'animal mort du lundi au vendredi pour un coût de 95€.

La CDC propose un plan sur la mobilité sur les itinéraires de promenade.

- Association SOS Terre Vivante : journée de ramassage de déchet le 01/04/2023 de 9h à 12h.

- Mme Lhermie veut revenir sur la réunion qu'il y a eu avec le collectif concernant les nuisances des salles communales. En effet lors de cette réunion, Mme Chtibi s'est faite agressée verbalement. Les élus reçoivent les administrés suite à leur doléance et à la fin de se terminer comme ça c'est pas normal. Mme Chtibi explique qu'elle ne s'est pas sentie soutenue de l'équipe municipale lors de cette altercation et que lors d'un tel comportement il faut une solidarité entre élus et ce n'est pas le cas.

Séance levée à 20h20